

RA / 68 / 2025

DGST / DM / 27 2025

Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de Mr le Commissaire Principal de Police,
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Dans le cadre de l'organisation du Forum des métiers organisé par la cité scolaire Paul Duez, le jeudi 6 février 2025.

Considérant qu'à cette occasion, il convient de réglementer la circulation des véhicules de toutes sortes

ARRÊTONS :

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes sortes sera restreinte sur une voie :

Avenue Villars
Partie comprise entre la rue Charles Quint et le giratoire Stablinski

Le jeudi 6 février 2025, de 8 heures à 18 heures

Article 2 : La circulation des véhicules de toutes sortes sera limitée à 30 km/h

Boulevard de Berlaimont

Le jeudi 6 février 2025, de 8 heures à 18 heures

Article 3 : Une signalisation temporaire et conforme à la réglementation sera installée,

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services, Mr le Commissaire Principal de Police et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 14 janvier 2025

Par délégation du Maire,
Le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bavencoffe

